

ration que d'une rue ou passage de dix pas l'une de l'autre, tellement qu'estant si proches il seroit impossible ou que le son des cloches les processions qui se feront et la voix ou chant des ungs ne donnast empeschement es aultres. »

Enfin il ne faut pas s'étonner que les religieuses de Saint-Pierre, par exemple, aient autant renouvelé leurs suppliques. Elles avaient pour cela de bonnes raisons. Elles avaient vraiment été durement traitées par les Huguenots. A la perte de vêtements, de meubles, d'ornements d'église, de provisions, il fallait ajouter la destruction de leurs clôtures (« on a rompu les murailles de leurs dicte maison et jardins pour faire passage de la rue Saint Esperit sur les fossés (10). »

On doit tenir compte aussi du ressentiment qu'avaient causé les excès commis en 1562 (11).

(10) On s'explique par les mêmes raisons les revendications si pressantes que les Jacobins avaient exercées en 1563 et en 1564. Ils avaient vu, eux aussi, des destructions et des pillages accomplis dans leur couvent. Leurs requêtes et les lettres des commissaires du Roi, Quelain et Myron, en témoignent. Ce qui est singulier, c'est ce fait que le père Ramette rapporte (vol. III, f^o 164) : « Lesdites pierres et marbres (des tombes de notre église) avec les superbes colonnes qui sont à la chapelle de Gadaigne étoient destinées par les Huguenots pour le portail de l'hôtel de ville qu'ils vouloient bâtir. »

(11) Pour ne parler que de la cathédrale, on lit dans une requête au Roi de 1563 : « Lesdictz occupateurs auroient démolly et ruiné entre autres choses... la seincture et circuict du cueur de ladicte esglise construit de telle sumptuosité qu'en France il n'y aura point de plus riche... Aussi auroient arraché et emporté plusieurs beaulx et grandz toilles tant de cuyvre que de fert servans de clousture aux chappelles... La démolition qu'ilz auroient faicte de plusieurs beaulx et riches tableaux. — Ont deffiguré et martellé le grand portail de ladicte esglise. » On réduisit en lingots tout l'or et l'argent qu'on trouva dans les